

Etude de cas



Site du 9/9 bis

Arrondissement : Lens

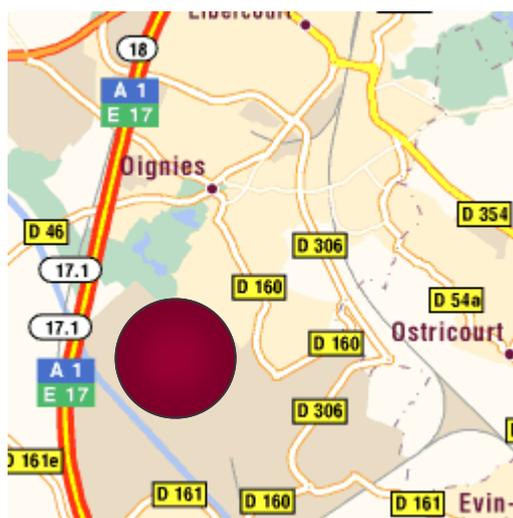
Commune : Dourges, Henin-Beaumont et Oignies

EPCI : Communauté d'agglomération de Hénin-Carvin (CAHC)

Maîtrise d'ouvrage : EPF

Type opération : Volet régional—Mesure 3-2

Localisation du site



La fosse 2 est situé entre la rue E. Zola et la rue de l'avenir. Le site se trouve à proximité de la plate forme multimodale de Dourges et il est accessible via l'Autoroute A1.

Eléments descriptifs

Les éléments de contexte

Le site du 9/9 bis comprend la dernière fosse ayant été en activité dans le Bassin Minier Nord - Pas de Calais. Le site s'étend sur une surface totale de 10 Hectares et comprend 5000 m² de bâtiments classés « Monument Historique ». Située à proximité du filon minier du Pas de Calais, la fosse, construite entre 1929 et 1933, était la propriété de Madame Declercq. Le site n'a pas été très exploité (extraction jusqu'en 1976), mais il représentait une fosse de service importante ce qui explique que le site ne soit pas très pollué (utilisé pour la descente des ouvriers vers d'autres sites mais peu d'exploitation sur place).

Dernière fosse en activité, elle ferme en 1990 et est ensuite classée monument historique en lien avec l'association d'anciens mineurs qui souhaitent la sauvegarde du site. Néanmoins, à l'époque le site se trouve sans propriétaire et sans projet. Entre 1996 et 2000 des réflexions sont menées quant à l'avenir du site.

Les caractéristiques du projet

<i>Les caractéristiques du projet</i>				
Opérations	Origine du site	Projet de R.U.	Propriétaire du site	Gestionnaire du site
Carreau et fosse du 9/9bis, bâti classé	Industrie minière	aucun	EPF pour la CAHC	CAHC

<i>Les aspects financiers</i>				
Montant des interventions	Financement FEDER	Financement Etat	Financement CAHC	Financement Région
8 330 373 euros	4 942 578 euros (59%)	1 597 492 euros (19%)	960 302 euros (12%)	830 000 euros (10%)

Eléments descriptifs relatifs à la requalification

Mandataire Architecte : HERAULT ET ARNOD (Grenoble)

Superficie du site : 26 252 M2 pour la fosse 2 et 59 487 m2 pour le carreau.

Volume de terrassement : 381 000 m²

Surface enherbée : 573 000 m²

Le déroulement du projet

La démarche engagée par la CAHC comprend la réhabilitation des bâtiments classés (toitures, huisseries...) d'une part et le lancement d'un marché de définition pour assurer une réutilisation du site qui garantisse la diversité d'activités et d'usages, afin de brasser la population et favoriser les échanges.

Parmi les 29 dossiers présentés, trois équipes sont retenues en mai 2004 dans le cadre d'un concours pour définir des orientations programmatiques et établir un schéma directeur de reconquête et de requalification du site. En septembre 2004, les travaux du clos et du couvert des bâtiments classés «Monument historique » débutent.

Le choix du lauréat est fait en novembre 2005 et en janvier 2007 les travaux d'aménagements débutent.

Regards croisés des acteurs sur le projet

Le bilan de l'opération

Les points forts du projet

Le site est d'une richesse exceptionnelle, ses principaux atouts sont :

- Une unité architecturale très évocatrice et imposante.
- Une parfaite accessibilité depuis l'Autoroute A1 par l'échangeur DELTA 3
- Un environnement requalifié
 - les cités minières (Declercq - Crombez)
 - les terrils 116-117 et 110

La conduite du projet est menée de manière partenariale dans le but de réaliser un projet d'aménagement partagé et approprié par tous les acteurs. La démarche se veut être à la fois ambitieuse et réaliste. Le projet reste modulable et doit pouvoir s'adapter aux possibilités offertes par le site et à la demande de la population.

La pertinence du projet

Les enjeux de la requalification du site sont multiples :

- Il s'agit d'abord de transformer ce site de la mémoire en levier d'aménagement et de développement,
- de faire du 9-9bis une vitrine forte de la Région Nord - Pas de Calais en terme de retournement d'image et de savoir faire,
- s'inscrire dans une offre complémentaire et surtout pas en concurrence des autres sites de la mémoire (11-19, Lewarde, Wallers Arenberg...)
- et enfin de définir un programme évolutif, adapté aux capacités du territoire. Il convient, dans la conduite de ce projet d'être réaliste sans s'interdire de développer un projet ambitieux.

L'apport de la politique de reconquête des espaces dégradés a été décisif pour impulser ce projet puisqu'elle a apporté une force pour convaincre les différents partenaires (publics, privés et élus) de la pertinence du projet.

Les spécificités du projet

La Communauté d'Agglomération d'Hénin - Carvin a défini la base d'un pré-programme reprenant trois concepts qui servent de fil conducteur :

- Vivre, créer, travailler dans un parc
- Un patrimoine humain support d'un nouveau développement économique ambitieux
- Un projet d'excellence en terme de développement durable

Les effets pour le territoire

Les effets pour le territoire sont encore difficilement perceptibles. Néanmoins des démarches sont déjà menées de manière à amener progressivement de l'animation sur le site et à préparer les habitants à la « nouvelle vie du site ». Des journées « portes ouvertes » sont organisées et rencontrent un réel succès auprès des habitants mais également d'un public plus large.

Etat des lieux et perspectives

La situation actuelle du site

Aujourd'hui les travaux en cours concernent l'aménagement du site : voiries, assainissement...

Les travaux en cours permettront de désenclaver le site en le reliant à son environnement proche : la plate forme multimodale de Dourges, les espaces naturels, la ville.

Les projets et les perspectives



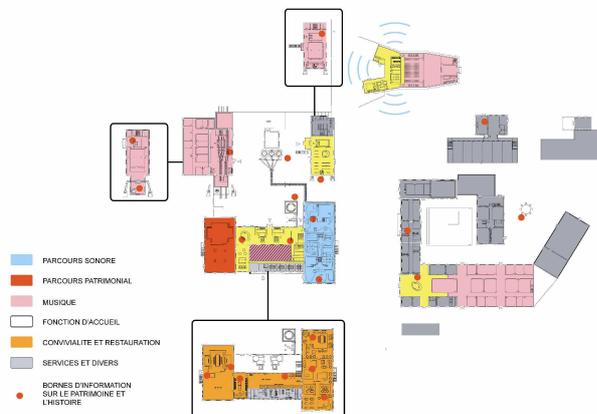
Le projet repose sur plusieurs axes :

L'aspect environnemental et paysager vise à réintégrer le site dans un « écrin vert » et à engager une démarche de développement durable (bâtiments HQE, récupération des eaux de pluie, site piétonnier...).

Dans sa dimension économique, le projet se donne pour objectif de transformer le site en levier de développement économique avec le développement d'une zone tertiaire en lien avec la plate forme

Delta 3 et le développement d'une offre aux entreprises (salles de séminaires, événementiels) dans les bâtiments classés.

Le projet vise également d'intégrer une dimension musicale forte en lien avec la prise de compétence musique et sport par la CAHC et dans l'objectif d'attirer le grand public sur le site (accueil des écoles de musique, création de lieux dédiés à la création musicale, projet de métaphone).



les sources

Monsieur Giuseppe Lo Monaco, directeur SCOT de Lens Liévin et Hénin Carvin.

Consultation du dossier de demande de subvention, base PRESSAGE et document de présentation du projet (SCOT).

Visite de site.